



Rapport annuel sur le
Prix et la Qualité du
Service public de
l'assainissement non collectif



Service Public
d'Assainissement
Non Collectif

spanc

Exercice 2022

Table des matières

I. Caractéristiques techniques du service	3
1) Présentation du territoire desservi	3
2) Mode de gestion du service	3
3) Estimation de la population desservie (D301.0).....	3
4) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	5
5) Synthèse de l'activité 2022 du service	5
II. Tarification de l'assainissement et recettes du service	6
1) Modalités de tarification.....	6
2) Budget 2022	7
III. Indicateur de performance : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	7
IV. Tableau récapitulatif des indicateurs SISPEA*	8

I. Caractéristiques techniques du service

1) Présentation du territoire desservi

Le gestionnaire

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est géré à l'échelle intercommunale par la Communauté de Communes de Miribel et Plateau (CCMP) sur l'ensemble de son territoire.

Le territoire desservi

Le SPANC intervient sur toutes les communes de la CCMP, à savoir : Neyron, Miribel, Beynost, St-Maurice-de-Beynost, Tramoyes et Thil.

Les compétences exercées

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations | <input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges |
| <input type="checkbox"/> Entretien des installations | <input type="checkbox"/> Réhabilitation des installations |
| <input type="checkbox"/> Réalisation des installations | |

La CCMP accompagne également les usagers dans les démarches à engager lors de projets d'assainissement non collectif (installation neuve et/ou réhabilitation) ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter pour maintenir ces équipements en bon état de fonctionnement.

Le zonage d'assainissement

S'il n'existe actuellement pas de zonage d'assainissement unique à l'échelle de la CCMP, l'ensemble des communes adhérentes ont approuvé des zonages d'assainissement au niveau communal. Certains zonages sont en cours de révision (Beynost, Neyron)

Le règlement de service

La version en vigueur au 31 décembre 2021 a été approuvée par le conseil communautaire le 07/05/2019 par la délibération D-2019-05-N023.

2) Mode de gestion du service

Le SPANC est géré en régie avec prestataire de service.

3) Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne, y compris les résidents saisonniers, qui n'est pas raccordé à un réseau d'assainissement collectif.

A noter : en 2022, un important travail de vérification des installations ANC a été fait avec l'aide du fichier d'eau potable et de contrôle visuel sur le terrain. Il en est ressorti que beaucoup d'installations répertoriées étaient déjà raccordées au réseau public d'assainissement. Ce qui a conduit à revoir nettement à la baisse le nombre d'installations.

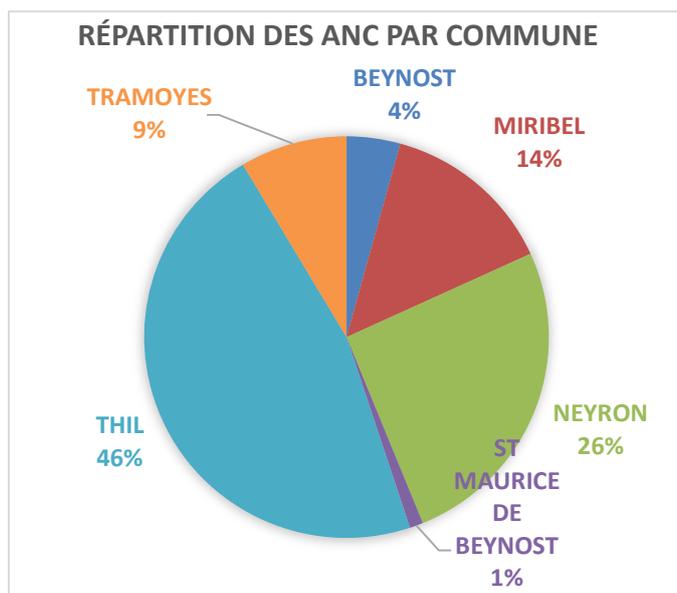
Commune	Neyron	Miribel	Beynost	Saint Maurice de Beynost	Tramoyes	Thil	Total
Nombre d'installations ANC 2021/2022	111 / 96	63 / 52	49 / 16	15 / 4	31 / 32	361 / 174	630 / 374
Nombre d'habitants par foyer *	2,19 hab/foyer*						
Population desservie (D301.0)	210	114	35	9	70	381	819

*Source INSEE 2019 (France)

Le service public d'assainissement non collectif dessert 819 habitants pour une population totale estimée à 21 790 habitants résidents sur l'ensemble du territoire de la CCMP.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) **est de 3,8% au 31/12/2022.**

Le graphique ci-contre représente la répartition du nombre d'installations ANC en fonction des communes.



4) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Nombre de points potentiels	Désignation	Exercice 2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui – 20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui – 20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui – 30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui - 30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non – 0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non – 0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non - 0
TOTAL		100

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de **100**.

5) Synthèse de l'activité 2022 du service

Ci-dessous la synthèse des contrôles réalisés par le prestataire.

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre de contrôles périodiques	28	76	81
Nombres de contrôles vente	16	15	6
Nombre de contrôles conception	13	11	12
Nombre de contrôles réalisation	2	9	6
TOTAL	59	112	105

Outre les diagnostics périodiques de bon fonctionnement des dispositifs d'Assainissement Non Collectif, la campagne 2022 a conduit à programmer 3 contrôles de la conformité de raccordement au réseau d'assainissement collectif à la suite d'information de la part des propriétaires concernés de la suppression des installations ANC correspondantes.

II. Tarification de l'assainissement et recettes du service

1) Modalités de tarification

Le service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes de Miribel et Plateau a approuvé un mode de financement par opération.

La grille tarifaire est la suivante (montants TTC) :

**Redevances au
01/01/2022 et au
01/01/2023**

A – Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter en € TTC	
Contrôle de conception	
A-1-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	170 €
A-1-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	250 €
Contrôle de réalisation	
A-2-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	100 €
A-2-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	150 €
B – Contrôle des installations existantes en € TTC	
Contrôle initial de bon fonctionnement et de bon entretien (applicable aux installations existantes n'ayant jamais été contrôlés par le SPANC)	
B-1-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	200 €
B-1-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	250 €
Contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien périodique	
B-2-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	140 €
B-2-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	190 €
Contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	
B-3-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	200 €
B-3-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	250 €
C – Autres redevances en € TTC	
Contre-visite	
C-1-1- Pour une installation de capacité inférieur à 20 EH	80 €
C-1-2- Pour une installation de capacité supérieur à 20 EH	100 €

La délibération D-2019-05-N°023 a été approuvée le 07/05/2019 et fixe les tarifs depuis le 13/05/2019.

Les tarifs sont inchangés depuis le 13 mai 2019.

2) Budget 2022

	Exercice 2021	Exercice 2022
Recettes (en € TTC)		
Facturation du service obligatoire	16 190 €	18 970 €
Facturation du service facultatif	0 €	0 €
Autres prestations auprès des abonnés	0 €	0 €
Recouvrement créances admises en non valeur	268,32 €	0 €
Reprises sur provisions et dépréciations	200 €	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €
Total Recettes	16 658,32 €	18 970 €
Dépenses (en € TTC)		
Dépenses liées aux contrôles	12 882,10 €	13 014,10 €
Dotations aux provisions et dépréciation	325 €	0 €
Prestation mise à jour des données	0 €	0 €
Annulation de titres	0 €	280 €
Charges de personnel CCMP	2 020 €	799 €
Services bancaires et assimilés	0 €	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €
Annonces et insertions	0 €	864 €
Autres charges (créances admises en non valeur)	543,32 €	0 €
Total Dépenses	15 770,42 €	14 957,10 €
Résultat Annuel	887,90 €	4 012,90 €
Report résultat N-1	- 6 321,85 €	- 5 433,95 €
Solde d'exécution en €	- 5 433,95 €	- 1 421,05 €

On observe un déficit en 2022 mais moindre par rapport à 2021.

La campagne de contrôles périodiques réalisée au cours de l'année 2021 et 2022 concourt à tendre vers le rééquilibrage du budget. En outre, les projections permettent de s'assurer du rééquilibrage du budget à moyen terme grâce, notamment, à l'augmentation des redevances délibérée en mai 2019 ainsi qu'au nombre important de contrôles devant être réalisés au cours des prochaines années. En effet, environ 250 installations, soit 37% du parc, devront faire l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement entre 2021 et 2023 afin de respecter la réglementation fixant à 10 ans le délai maximal entre deux diagnostics.

III. Indicateur de performance : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour cela, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes, non conformes sans risque sanitaire ou environnemental ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022,
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Le tableau ci-dessous détaille l'état de conformité des 374 installations qui ont fait l'objet d'un contrôle. 4 installations n'ont à ce jour jamais été contrôlées.

Installations Contrôlées 2021 / 2022	Neyron	Miribel	Beynost	Saint Maurice de Beynost	Tramoyes	Thil	Total
Conformes	9	3	1	1	3	11	28
Non conformes sans risques	72	33	13	3	15	150	286
Taux de conformité (P301.3)	84,4 %	69,2 %	87,5 %	100 %	56,2 %	92,5 %	83,9 %
Non conformes avec risques	15	16	2	0	14	13	60

A l'échelle de la CCMP, **le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 83,9 %.**

Le taux était de 78% en 2021 ; on observe donc une amélioration.

IV. Tableau récapitulatif des indicateurs SISPEA*

		2021	2022
Indicateurs descriptifs			
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	1531	819
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (max 140)	100	100
Indicateur de performance			
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	78 %	86 %

* SISPEA : Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement